MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DES RESSOURCES HUMAINES

Note de la DGRH

- Enseignement supérieur -

n° 4 - Avril 2022

Les enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires en 2020

Les enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires, qui exercent leurs activités à la fois à l'université et à l'hôpital, se distinguent principalement des enseignants-chercheurs mono-appartenants relevant du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 par leur fonction hospitalière qui s'ajoute à celles d'enseignement et de recherche. Avant d'être titularisés, ils débutent généralement leur carrière en tant que personnel hospitalo-universitaire non titulaire. En 2020, 6 300 hospitalo-universitaires titulaires étaient en activité, dont 70 % de professeurs des universitéspraticiens hospitaliers. Près de 90 % des hospitalo-universitaires relevaient des disciplines médicales, les autres se répartissant entre les sections d'Odontologie et de Pharmacie. Seulement 31 % des titulaires sont des femmes, mais cette proportion varie selon le corps : 49 % parmi les maîtres de conférences des universités-praticiens hospitaliers, contre 23 % parmi les professeurs.

La réforme du statut du personnel enseignant et hospitalier des centres hospitaliers et universitaires de décembre 2021 a notamment pour objectif de fusionner les corps hospitalo-universitaires, d'améliorer l'attractivité de la filière, en fluidifiant le déroulement des carrières (harmonisées sur celles des disciplines médicales cliniques), en revalorisant les rémunérations, ou encore par la création d'un temps partiel pour convenances personnelles.

Falilath Adedokun Julien Thomas Jérôme Tourbeaux DGRH A1-1

Afin d'améliorer l'attractivité de la filière, le et n° 90-92 du 24 janvier 1990 (voir Sources décret de décembre 2021 relatif au person- p. 6 sur le nouveau décret relatif au pernel hospitalo-universitaire a fusionné les sonnel hospitalo-universitaire). Celui-ci est corps de professeurs des universités- constitué de personnel titulaire ou non. Les praticiens hospitaliers (PU-PH) d'une part hospitalo-universitaires se distinguent noet les corps de maîtres de conférences des tamment des mono-appartenants (régis universités-praticiens hospitaliers (MCU- par le décret n° 84-431 du 6 juin 1984) par PH) d'autre part, en alignant le déroule- leur activité hospitalière qui s'ajoute à ment des carrières sur celui des disciplines celles d'enseignement et de recherche. médicales cliniques.

des carrière hospitalo-universitaires :

- ments hospitaliers;
- des améliorations dans les classements universitaires et hospitaliers;
- de mieux prendre en compte certaines si- de la Médecine tuations familiales.

D'autres avancées issues du groupe de tra- Les hospitalo-universitaires titulaires se talo-universitaires), sont en cours (création decine, Odontologie et Pharmacie. d'une prime d'enseignement supérieur et En 2020, les effectifs de titulaires hospitalochainement [1].

personnel hospitalo-universitaire était régi

Pour ce faire, ils exercent leurs activités à la En outre, il a intégré certaines des conclu- fois à l'hôpital et à l'université. C'est poursions du groupe de travail sur l'attractivité quoi la gestion des hospitalo-universitaires, telle l'ouverture de postes, est pilotée à la - la revalorisation des grilles des émolu- fois par le ministère de l'Enseignement supérieur et celui de la Santé.

majorité hospitalo-- la création du temps partiel de droit afin universitaires sont des PU-PH relevant

vail ont également été mises en œuvre composent de MCU-PH et de PU-PH. Disci-(augmentation de la contribution des em- plinairement, ils se répartissent au sein de ployeurs hospitaliers aux plans épargne- 57 sous-sections, réunies en 20 sections, retraite souscrits par les personnels hospi- elles-mêmes agrégées en 3 groupes : Mé-

de recherche) ou doivent intervenir pro- universitaires étaient de 6 297 (contre 48 000 mono-appartenants): 5 447 en Médecine; 493 en Odontologie; 357 en Phar-Jusqu'à la réforme de décembre 2021, le macie. Ils sont passés d'environ 6 000 en 2000 à un pic de 6 500 au début des années par les décrets n° 84-135 du 24 février 1984 2010. La hausse des effectifs est en partie



Liberté Égalité Fraternité

Direction générale des ressources humaines (DGRH):

72, rue Regnault 75243 Paris Cedex 13

Directeur de la publication :

Vincent Soetemont

Rédacteur en chef :

Jérôme Tourbeaux e-ISSN 2740-8787

1 Hospitalo-universitaires titulaires en activité en 2020 selon le corps et la discipline

Discipline/n° de section	MCU-PH	PU-PH	Total	% PU-PH
Total Médecine	1 388	4 059	5 447	75%
42 - Morphologie et morphogenèse	123	205	328	63%
43 - Biophysique et imagerie Médecin	67	243	310	78%
44 - Biochimie, biologie cellulaire et moléculaire, physiologie et nutrition	240	268	508	53%
45 - Microbiologie, maladies transmissibles et hygiène	183	213	396	54%
46 - Santé publique, environnement et société	98	176	274	64%
47 - Cancérologie, génétique, hématologie, immunologie	203	404	607	67%
48 - Anesthésiologie, réanimation, médecine d'urgence, pharmacologie et thérapeutique	97	371	468	79%
49 - Pathologie nerveuse et musculaire, pathologie mentale, handicap et rééducation	65	367	432	85%
50 - Pathologie ostéo-articulaire, dermatologie et chirurgie plastique	38	263	301	87%
51 - Pathologie cardiorespiratoire et vasculaire	49	373	422	88%
52 - Maladies des appareils digestif et urinaire	54	381	435	88%
53 - Médecine interne, gériatrie et chirurgie générale	31	166	197	84%
54 - Développement et pathologie de l'enfant, gynécologie-obstétrique, endocrinologie et reproduction	115	467	582	80%
55 - Pathologie de la tête et du cou	25	162	187	87%
Total Odontologie	341	152	493	31%
56 - Développement, croissance et prévention	81	38	119	32%
57 - Chirurgie orale ; parondontologie ; biologie orale	89	49	138	36%
58 - Réhabilitation orale	171	65	236	28%
Total Pharmacie	174	183	357	51%
80 - Sciences physico-chimiques et ingéniérie appliquée à la santé	27	18	45	40%
81 - Sciences du médicament et des autres produits de santé	67	69	136	51%
82 - Sciences biologiques, fondamentales et cliniques	80	96	176	55%
Total hospitalo-universitaires	1 903	4 394	6 297	70%

Champ: Hospilato-universitaires en activité (maîtres de conférences et professeurs des universités)

Source: MESRI DGRH A

n° 2006-593 du 23 mai 2006.

cependant selon la discipline : 75 % en des concours de titulaires. Médecine, contre 31 % en Odontologie Dans les disciplines médicales cliniques, qualité d'AHU ne pouvait excéder (figure 1).

mono-appartenants sont professeurs cours de MCU-PH au bout d'un an seu- decine (figure 2). des universités.

qu'hospitalo-universitaire non titu- maceutiques et odontologiques, les laire

Après l'internat, les universitaires débutent généralement leur carrière en tant que non titulaires : chef de clinique des universitésassistant des hôpitaux (CCA) ou assistant hospitalier universitaire (AHU) puis, pour certains, praticien hospitalier universitaire (PHU).

Jusqu'à la réforme de 2021, les odontologistes et les pharmaciens devaient en

liée à l'accès des pharmaciens au statut premier lieu être AHU pendant deux ans vaient, après deux ans, être directehospitalo-universitaire, par le décret avant de pouvoir être promus dans un ment recrutés comme PU-PH. Les MCUcorps de MCU-PH, dans lequel ils de- PH des disciplines médicales cliniques Avec 70 % de PU-PH, le pyramidage des vaient rester trois ans avant de pouvoir pouvaient devenir PU-PH après deux hospitalo-universitaires est inverse à devenir PU-PH. Par ailleurs, ils ne pou- ans d'exercice au lieu de trois en pharcelui des mono-appartenants (32 % vaient pas accéder au statut de prati- macie ou en odontologie. d'entre eux sont professeurs des univer- cien hospitalo-universitaire (PHU) pour En pratique, il était fréquent que des sités). La proportion de PU-PH diffère prolonger leur période de préparation non titulaires renouvellent leur contrat,

En Pharmacie, 51 % des effectifs appar- accéder au statut de PHU après deux vait excéder huit ans. lement. Contrairement aux hospitalouniversitaires relevant des disciplines Une procédure d'accompagnement Une carrière qui débute en tant médicales biologiques et mixtes, phar- des candidats à la titularisation personnels non titulaires relevant des Au cours des cinq dernières années,

mais la durée totale des fonctions en les hospitalo-universitaires pouvaient quatre ans et le cumul CCA-PHU ne pou-

tiennent au corps des PU-PH. Par com- ans de clinicat. En outre, les chefs de À l'image des titulaires, l'essentiel des paraison, 28 % des 1 356 pharmaciens clinique pouvaient présenter le con- effectifs non titulaires relève de la Mé-

disciplines médicales cliniques pou- 1 800 hospitalo-universitaires ont été

(2) Hospitalo-universitaires non titulaires en 2020 selon le statut et la discipline

Discipline	Assistant (CCA/AHU)	Praticien hospitalier universitaire (PHU)
Médecine	3 574	178
Odontologie	413	
Pharmacie	78	
Total	4 065	178

Champ: Hospitalo-universitaires non titulaires

Source: MESRI DGRH A

recrutés, dont la moitié dans le corps des PU-PH (figure 3). Neuf recrutements sur dix ont été réalisés en Médecine.

L'âge moyen de recrutement des MCU-PH varie de 34 ans en Odontologie à 36 ans en Médecine (figure 4), ce qui correspond à la fourchette d'âge moyen de recrutement des enseignantschercheurs mono-appartenant (avec des recrutements un peu plus jeunes en Sciences-Techniques qu'en Lettres-Sciences humaines).

En Odontologie et en Pharmacie, les PU-PH sont recrutés plus tardivement (47 ans en moyenne) qu'en Médecine (43 ans), notamment du fait des règles applicables aux disciplines cliniques qui permettaient une progression de carrière plus rapide.

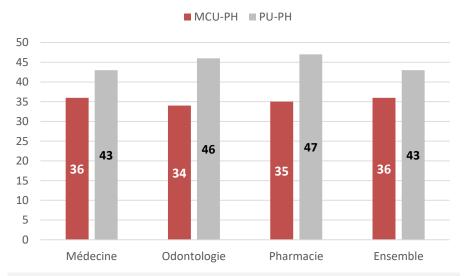
Le recrutement — ainsi que les promotions — des hospitalo-universitaires implique à la fois le CNU Santé et les instances locales (conseil d'UFR et commission médicale d'établissement) des centres hospitaliers et universitaires (CH&U) dans lesquels ils exercent leurs activités. Contrairement aux ensei- voir présenter un concours de PU-PH rentes étapes de la carrière hospitalognants-chercheurs mono-appartenants, [2]. les titulaires hospitalo-universitaires ne sont pas préalablement inscrits sur une La place déterminante de la re- les directeurs d'UFR et les chefs de serliste de qualification par leur CNU Santé cherche dans la carrière qui a pour fonction de constituer les jurys de concours, qui auditionnent les Les textes statutaires des hospitalocandidats et établissent la liste des can- universitaires ne fixent pas le nombre didats admis. Les instances locales du d'heures qu'ils doivent consacrer à cha-CH&U émettent ensuite un avis sur les cune de leurs missions : enseignement, candidatures qui est transmis aux deux recherche et activité hospitalière. ministres de tutelle, qui nomment les Dès lors, les hospitalo-universitaires ne logiciel SIGAPS (Système d'interrogation MCU-PH et les PU-PH via un arrêté con- peuvent pas percevoir de rémunérations joint pour les premiers et un décret du pour des heures d'enseignement com-Président de la République pour les se- plémentaires. conds.

une procédure de repérage précoce et partir des activités de recherche que d'accompagnement des candidats à une sont évalués les hospitalo-universitaires des auteurs et de l'impact factor de la carrière hospitalo-universitaire sur plu- pour évoluer dans leur carrière universisieurs années, en association avec les taire (recrutement/titularisation, avandirecteurs d'UFR et les chefs de service cement de grade, etc.) [2]. de l'hôpital, avant qu'ils ne déposent En pratique, le temps alloué à chacune publication dans une revue donnée). Le leur candidature. L'endo-recrutement des activités hospitalo-universitaires rang du chercheur parmi ses coinhérent à cet accompagnement, c'est-à diffère d'un individu à l'autre et varie, publiants vise à rendre compte de sa universitaires qui occupaient déjà un carrière, notamment en fonction du le rang du chercheur (1er auteur, pilote poste au sein de l'établissement recru- CHU, de la taille de l'équipe, des néces- du projet...) et l'impact factor de la reteur, s'accompagne toutefois d'une obli-sités du service et des priorités liées au vue, l'auteur peut obtenir jusqu'à 32 gation statutaire de mobilité pour pour- franchissement par l'intéressé des diffé- points SIGAPS [3].

(3) Hospitalo-universitaires recrutés au cours de la période 2016-2020

	MCU-PH	PU-PH	Total	% PU-PH
Médecine	716	847	1 563	54%
Odontologie	68	44	112	39%
Pharmacie	74	47	121	39%
Total hospitalo-universitaires	858	938	1 796	52%

4 Âge moyen des hospitalo-universitaires recrutés en 2016-2020



Champ: Hospitalo-universitaires titulaires

Source: MESRI DGRH A

En revanche, à l'instar des mono-Le CNU santé a cependant mis en place appartenants, c'est principalement à

universitaire. Le temps alloué à chacune des activités est déterminé en lien avec vice, qui jouent donc un rôle important carrière des la hospitalouniversitaires en permettant à ces derniers de consacrer plus ou moins de temps à leurs recherches.

L'activité de recherche des hospitalouniversitaires est mesurée à l'aide du de gestion, d'analyse des publications scientifiques), qui a pour objectif de quantifier les publications de recherche médicale dans les revues scientifiques. Ce système attribue un score aux publiants, à partir de leur rang dans la liste revue dans laquelle la recherche est publiée (l'impact factor est un indicateur du nombre de citations moyen d'une recrutement d'hospitalo- pour un même individu, au cours de sa contribution dans la publication. Selon Parmi les hospitalo-universitaires, il est communément admis qu'il est nécessaire d'atteindre un score de 200 points SIGAPS pour pouvoir prétendre à un poste de MCU-PH et de 400 points pour un poste de PU-PH.

Des financements conditionnés aux activités de recherche et hospitalières

Initialement développé par le CH&U de Lille en 2002, le système SIGAPS a été généralisé en 2006 par le ministère de la Santé qui a conditionné une part des financements MERRI (missions d'enseignement, de recherche, de référence et d'innovation) à celui-ci [4].

Les hospitalo-universitaires sont donc incités à accroître leur production scientifique pour augmenter leur financement. Ils sont d'autant plus encouragés à davantage publier que, outre la concurrence entre CH&U, le nombre d'établissements pouvant être financés par l'enveloppe MERRI a augmenté au fil du temps (centres de recherche privés, centres de recherche contre le cancer à but non lucratif, etc.).

De même que la recherche, l'activité hospitalière des hospitalo-universitaires est contrôlée. Depuis 2007, le financement des hôpitaux est lié au dispositif de la tarification à l'activité (T2A).

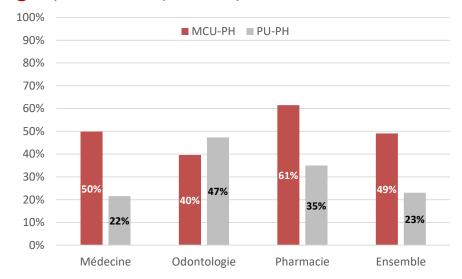
Par ailleurs, comme pour les enseignants-chercheurs mono-appartenants, l'enseignement n'est pas le déterminant En Médecine, alors que le corps des ment les hommes parmi les PU-PH majeur des carrières universitaires.

Conjuguer les trois activités hospitalo- Cette proportion est comparable à celle no-appartenante confondues — dont la universitaires requiert une grande exi- des professeurs des universités de la proportion de femmes professeures est gence, ce qui peut avoir des répercus- grande sions sur la vie familiale ou personnelle. Techniques (19 % de femmes), la disci- tresses de conférences. C'est également Cela nécessite en effet un investissement et une disponibilité à un âge où nisée. cela est parfois difficilement compatible En Pharmacie, les femmes sont majori- Ces singularités se traduisent par des avec les projets familiaux.

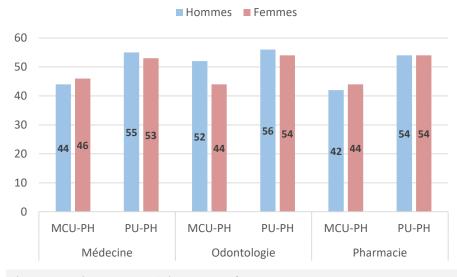
breux

Parmi les hospitalo-universitaires titu- de femmes parmi les PU-PH. laires, en 2020, 31 % des effectifs sont En Odontologie, les femmes sont moins ment plus nombreux que les femmes des femmes, contre 40 % pour les mono nombreuses parmi les MCU-PH (40 %) dans le vivier des PU-PH, c'est-à-dire les -appartenants. Les disciplines sont ce- que dans les autres disciplines hospitalo MCU-PH, tout en étant moins recrutés pendant inégalement féminisées .

(5) Proportion de femmes parmi les hospitalo-universitaires en 2020



(6) Âge moyen des hospitalo-universitaires en activité en 2020



Champ: Hospitalo-universitaires titulaires en activité

Source: MESRI DGRH A

hospitalo- MCU-PH est paritaire, il n'y a que 22 % (47 %). L'Odontologie est la seule spédiscipline des

taires parmi les MCU-PH (61 %), autant âges moyens des MCU-PH relevant de que parmi les maîtres de conférences l'Odontologie nettement plus élevés Des effectifs féminins peu nom- des Lettres-Sciences humaines (58 %), la pour les hommes (52 ans en moyenne) discipline mono-appartenante la plus que pour les femmes (44 ans) (figure 6). féminisée. Il n'y a en revanche que 35 % L'explication de cet écart d'âge entre les

de femmes parmi les PU-PH (figure 5). cialité — hospitalo-universitaire et mo-Sciences- supérieure à celle des femmes maîpline mono-appartenante la moins fémi- la discipline la plus féminisée en ce qui concerne les professeurs.

sexes est que les hommes sont relative--universitaires, mais elles égalent quasi- PU-PH (sur la période 2016-2020, 55 %

des PU-PH recrutés sont des femmes). Un nombre relativement important d'hommes MCU-PH relevant de l'Odontologie poursuivent donc leur carrière en demeurant dans ce corps.

Le statut hospitalo-universitaire contient une obligation de mobilité qui conditionne l'accès au corps des PU-PH. Outre les conditions de travail qui impliquent des sacrifices sur la vie personnelle, cette mobilité d'une année, pouvant être réalisée à n'importe quel moment de la carrière après la thèse d'exercice, est l'une des raisons souvent avancée pour expliquer le moindre recrutement de femmes PU-PH, en particulier lorsque celles-ci doivent la réaliser lorsqu'elles sont déjà installées dans une vie familiale [2].

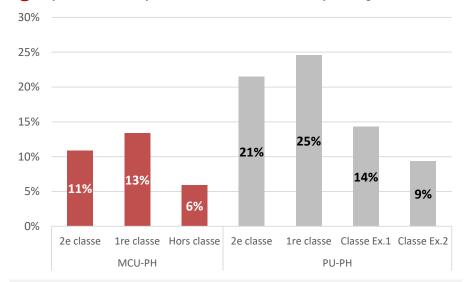
De manière générale, l'attractivité des carrières hospitalo-universitaires est régulièrement questionnée, notamment sous l'angle des rémunérations.

Une rémunération universitaire conjuguée avec des émoluments hospitaliers

En ce qui concerne la partie universitaire leur activité, les hospitalouniversitaires sont rémunérés au regard de leur positionnement (grade et échelon) dans la grille indiciaire des MCU-PH ou des PU-PH (figure 7). Ces grilles sont équivalentes à celles des enseignantsdifférence que la hors classe des MCUclasse, sur le modèle des mono- filières s'explique aussi structurellement, mono-appartenants, puisqu'elles repréclasses des maîtres de conférences en exemple relativement plus de maîtres de versités et 40 % de celles des maîtres de classe normale.

et professeurs des universités (figure 8). totale proportion de professeurs parmi l'en- appartenants (4 830 €). semble des mono-appartenants que de Les « autres rémunérations » se compo- leur rémunération globale. PU-PH parmi les hospitalo-universitaires sent de primes, d'indemnités et d'autres En outre, les hospitalo-universitaires ont titulaires. Les corps de professeurs sont rémunérations complémentaires. Cepen- la possibilité d'exercer une activité libé-

Répartition des hospitalo-universitaires selon le corps et le grade en 2020



Champ: Hospitalo-universitaires titulaires en activité

Source: MESRI DGRH A

Note : l'échelon exceptionnel des MCU-PH est regroupée avec la hors classe.

(8) Rémunération moyenne brute des hospitalo-universitaires pour leurs activités universitaires en 2020

Fillière/corps	Traitement brut	Autres rémunérations	Rémunération totale
MCU-PH	3 272 €	174€	3 446 €
PU-PH	5 111 €	285 €	5 395 €
Total hospitalo-universitaires	4 565 €	252 €	4 817 €
MCF	3 713 €	584 €	4 297 €
PR	5 261 €	733 €	5 994 €
Total mono-appartenants	4 199 €	631 €	4 830 €

Champ: Hospitalo-universitaires et mono-appartenants titulaires en activité dans les EPSCP RCE Source : Outil de Restitution des Emplois et de la Masse Salariale des établissements RCE (OREMS) Note: MCF = maître de conférences; PR = professeur des universités

en effet mieux rémunérés.

chercheurs mono-appartenants, à la L'écart de rémunération entre les corps rémunérations » entre les filières trouve de maîtres de conférences et entre les son origine dans les heures d'enseigne-PH est précédée par une 1^{re} et une 2^e corps de professeurs dans chacune des ment complémentaires réalisées par les appartenants avant qu'une réforme, en par des répartitions au sein des grades et sentent près d'un quart des « autres ré-2001, ne convertisse les deux premières des échelons différentes. Il y a par munérations » des professeurs des uniconférences mono-appartenants hors conférences. Malgré l'équivalence des grilles indi- classe que de MCU-PH au même grade. ciaires, les hospitalo-universitaires per- Le traitement brut est complété par çoivent un traitement brut mensuel d'autres rémunérations qui accentuent luments hospitaliers dont le montant moyen supérieur (4 565 €) à celui des les écarts de rémunération totale entre dépend de l'ancienneté, ainsi que dimono-appartenants (4 199 €) bien que les différents corps de chaque filière, en verses primes hospitalières, qui ont pour les MCU-PH et les PU-PH aient respecti- faveur des mono-appartenants. Mais les effet de doubler leur rémunération glovement des traitements moyens infé- différences structurelles ont pour effet bale rieurs à ceux des maîtres de conférences d'égaliser la rémunération universitaire appartenants. Toutefois, la retraite des des Ce paradoxe résulte d'une plus faible (4 817 €) avec celle des mono- gatoire) est calculée sur la seule la rému-

dant, l'essentiel des écarts des « autres

À la rémunération universitaire des hospitalo-universitaires, s'ajoutent des émorapport par hospitalo-universitaires hospitalo-universitaires (du régime oblinération universitaire, soit la moitié de

rale limitée à une dizaine de demi- quement des activités hospitalières. Les [2] Roussel I. et Siahmed H. (2018), Les perjournées par mois. L'une des primes hos- effectifs de praticiens hospitaliers sont sonnels enseignants et hospitaliers, 60 ans pitalières, celle d'engagement de service de 45 000. public exclusif d'une hauteur de 1 010 € Les candidats à une carrière hospitalogement de ne pas exercer une activité d'exercer leur activité dans le secteur de l'Inspection générale des affaires sociales

compte tenu de l'exigence requise dans négocier leurs conditions de travail et leurs trois missions, ainsi que du rôle leur rémunération. important sur la carrière des directeurs d'UFR et des chefs de service, certains [1] Gouvernement (2021), Vers une plus hospitalo-universitaires en début de car- grande attractivité des carrières hospitalo- [4] Cour des comptes (2017), Le rôle des CHU rière peuvent choisir d'intégrer le corps des praticiens hospitaliers. Ces derniers sont des agents publics qui assurent uni-

brut mensuel, est versée en cas d'enga- universitaire peuvent aussi faire le choix nationale et de la recherche (n° 2018-058) et privé, en libéral ou au sein de cliniques Pour une rémunération équivalente, et avec lesquelles ils ont la possibilité de

- après l'ordonnance de 1958 : propositions d'évolution, Rapport conjoint de l'Inspection générale de l'administration de l'éducation (n° 2017-129R), 2 tomes.
- [3] Gingras Y. et Khelfaoui M. (2021), « L'effet SIGAPS : la recherche médicale francaise sous l'emprise de l'évaluation comptable », Zilsel, vol. 8, n° 1, pp. 144-174.
- universitaires, Document de synthèse, juillet dans l'enseignement supérieur et la recherche médicale, Communication à la commission des affaires sociales du Sénat, décembre 2017.

Sources/Définitions/Méthodologie

- Le décret n° 2021-1645 du 13 décembre 2021 relatif au personnel enseignant et hospitalier des centres hospitaliers et universitaires crée un corps unique de maîtres de conférences des universités-praticiens hospitaliers (MCU-PH) et un corps unique de professeurs des universités-praticiens hospitaliers (PU-PH) pour les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques. Le décret harmonise notamment les conditions de recrutement et les parcours de carrière des hospitalo-universitaires, sur le modèle des disciplines médicales cliniques.
- Les effectifs des hospitalo-universitaires de la note diffèrent légèrement de ceux dénombrés par le Centre national de gestion (CNG), sous tutelle du Ministre chargé de la santé (https://www.cng.sante.fr/). Le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) récupère les données auprès des établissements universitaires, alors que le CNG les récupère auprès des hôpitaux. Le CNG fournit également des données et des études sur d'autres catégories de soignants, telles que les praticiens hospitaliers.
- La liste des sections et sous-sections du CNU Santé sont présentées sur le site internet du Conseil national des universités (CNU) : https://conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/entite/entiteName/CNU-SANTE/idChild/0
- Parfois assimilés aux hospitalo-universitaires, les enseignants-chercheurs relevant de la Médecine générale ont un statut spécifique, créé par le décret n° 2008-744 du 28 juillet 2008. La gestion de leur carrière est toutefois encadrée par le CNU Santé (soussection 5303). Ces personnels ne figurent pas dans la note, contrairement à d'autres publications de la DGRH qui les intègrent aux hospitalo-universitaires. Sauf dérogations, les enseignants-chercheurs de la Médecine générale sont soumis aux dispositions statutaires applicables aux enseignants-chercheurs mono-appartenants relevant du décret du 6 juin 1984. Outre les missions d'enseignement et de recherche, ils doivent assurer des fonctions de soin, exercées en médecine générale et ambulatoire. En 2020, 40 maîtres de conférences et 45 professeurs des universités relèvent de la Médecine générale.

En savoir plus

Thomas J., Tourbeaux J. et Vaslin Y. (2021), « Les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes enseignants-chercheurs universitaires », MESRI, Note de la DGRH, n° 10.

Adedokun F. et Tourbeaux J. (2021), « Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - Année 2020 », MESRI, Note de la DGRH, n° 9.

Tourbeaux J. (2021), « La situation des femmes universitaires dans l'enseignement supérieur en 2020 », MESRI, Note de la DGRH, n° 4.

Adedokun F., Esingen I., Funès C. et Meuric L. (2021), « Les salaires des personnels des universités et des EPST », Fiche n° 6, dans L'état de l'Enseigneent supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France, n° 14, MESRI.

Toutes les études relatives aux personnels enseignants de l'enseignement supérieur, les fiches démographiques des sections du CNU et le bilan social de l'enseignement supérieur sont publiés sur le site internet du ministère : http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid118435/bilans-et-statistiques.html